selon le Règlement sur les produits dangereux



LIQUIDE LAVE-GLACE, Concentré, 18.9 L

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06/23/2024 6.0 06/19/2025 Date de la première parution: 12/30/2009

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : LIQUIDE LAVE-GLACE, Concentré, 18.9 L

Code du produit : 892.332189

Autres moyens d'identifica-

tion

Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournis- : Würth Canada Limited/Limitée

seur

Adresse : 345 Hanlon Creek Blvd

GUELPH, ON N1C 0A1

Téléphone : 1-800-263-5002 Fac-similé : 1-905-564-3671

Numéro de téléphone en cas

d'urgence

Emergencies involving a spill, fire, explosion or exposure:

CHEMTREC (24/7): 1-800-424-9300

Urgences impliquant un déversement, incendie, explosion ou

exposition: CHEMTREC (24/7): 1-800-424-9300

Adresse de courrier élec-

tronique

prodsafe@wurth.ca

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Détergent

Produit de nettoyage

Automobile

Restrictions d'utilisation : Sans objet

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Liquides inflammables : Catégorie 2

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4

Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 3

Toxicité aiguë (Dermale) : Catégorie 3

Irritation occulaire : Catégorie 2B

Toxicité systémique sur un

organe cible précis - exposition unique

: Catégorie 1 (nerf optique, Système nerveux central)

Éléments étiquette SGH

selon le Règlement sur les produits dangereux



LIQUIDE LAVE-GLACE, Concentré, 18.9 L

Version 6.0

Date de révision: 06/19/2025

Numéro de la FDS: 10787529-00010

Date de dernière parution: 06/23/2024 Date de la première parution: 12/30/2009

Pictogrammes de danger







Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 + H331 Toxique par contact cutané ou par inhalation.

H320 Provoque une irritation des yeux.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes (nerf

optique, Système nerveux central).

Déclarations sur la sécurité

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.

P242 Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.

P243 Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.

P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

Intervention:

P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

P302 + P352 + P312 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Appeler un médecin en cas de malaise.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 + P311 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un médecin.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un mé-

selon le Règlement sur les produits dangereux



LIQUIDE LAVE-GLACE, Concentré, 18.9 L

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06/23/2024 06/19/2025 10787529-00010 Date de la première parution: 12/30/2009 6.0

decin.

P361 + P364 Enlever immédiatement tous les vêtements con-

taminés et les laver avant réutilisation.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser une pulvérisation d'eau, une mousse anti-alcool, une poudre chimique ou du dioxyde de

carbone pour l'extinction.

Entreposage:

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu et le récipient dans une installation

d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange Mélange

Composants

1 1 1	Nom commun/Synon yme	No. CAS	Concentration (% w/w)
	Alcool méthylique	67-56-1	>= 80 - < 100 *

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un

médecin.

Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe,

consulter un médecin.

En cas d'inhalation En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

> En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène.

Faire appel à une assistance médicale.

En cas de contact avec la

peau

En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec

beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant

les vêtements et chaussures contaminées. Faire appel à une assistance médicale.

Laver les vêtements avant de les réutiliser. Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser.

En cas de contact avec les

yeux

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup

d'eau pendant au moins 15 minutes.

Si portés, enlever les verres de contact si cela est facile à

Faire appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf sur instructions

selon le Règlement sur les produits dangereux



LIQUIDE LAVE-GLACE, Concentré, 18.9 L

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06/23/2024 6.0 06/19/2025 Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06/23/2024 Date de la première parution: 12/30/2009

du personnel médical.

Faire appel à une assistance médicale.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Symptômes et effets les plus

importants, aigus et différés

Nocif en cas d'ingestion.

Toxique par contact cutané ou par inhalation.

Provoque une irritation des yeux.

Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Protection pour les secour-

istes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et doivent

utiliser l'équipement recommandé de protection individuelle lorsqu'il existe un risque d'exposition (voir chapitre 8).

Avis aux médecins : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique d'extinction

Moyens d'extinction in-

adéquats

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait s'éparpiller

et répandre l'incendie.

La distance de retour de flamme peut être considérable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Une exposition aux produits de combustion peut être

dangereuse pour la santé.

Produits de combustion dan-

gereux

Oxydes de carbone

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement immédiat.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

sée.

Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de

l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.

Évacuer la zone.

Équipement de protection

spécial pour les pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Enlever toute source d'allumage.

Ventiler la zone.

Utiliser un équipement de protection personnelle.

Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir

chapitre 8).

selon le Règlement sur les produits dangereux

Date de révision:



LIQUIDE LAVE-GLACE, Concentré, 18.9 L

6.0 06/19/2025

Version

Numéro de la FDS: 10787529-00010

Date de dernière parution: 06/23/2024 Date de la première parution: 12/30/2009

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par

confinement ou barrières à huile).

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Des outils anti-étincelant doivent être utilisés.

Absorber avec un absorbant inerte.

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau

pulvérisée.

Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la

propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances restantes du déversement a l'aide

d'un absorbant approprié.

Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent

s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables. Les sections 13 et 15 de cette fiche signalétique fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou

nationales.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Mesures d'ordre technique : Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du

matériel de réception.

Voir les mesures d'ingénierie dans la section MESURES DE

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION

INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale : Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec

une ventilation locale par aspiration.

Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage

antidéflagrant.

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.

Ne pas avaler.

Ne pas laisser pénétrer dans les yeux.

Se laver la peau soigneusement après manipulation.

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de

l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.

Des outils anti-étincelant doivent être utilisés.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des

étincelles, des flammes nues et de toute autre

source d'ignition. Ne pas fumer.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

selon le Règlement sur les produits dangereux



LIQUIDE LAVE-GLACE, Concentré, 18.9 L

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06/23/2024 6.0 06/19/2025 10787529-00010 Date de la première parution: 12/30/2009

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de

minimiser les rejets dans l'environnement.

Conditions de stockage

Matières à éviter

sures

Garder dans des contenants proprement étiquetés.

Garder sous clef.

Garder hermétiquement fermé.

Garder dans un endroit frais et bien aéré.

Entreposer en prenant en compte les particularités des

législations nationales.

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage. Ne pas stocker avec les types de produits suivants :

Oxydants forts

Substances et mélanges auto-réactifs

Peroxydes organiques Solides inflammables Liquides pyrophoriques

Matières solides pyrophoriques

Les substances et les mélanges auto-échauffantes Substances et mélanges qui, lorsqu'en contact avec l'eau,

émettent des gaz inflammables

Produits explosifs

Gaz

Substances et mélanges extrèmement toxiques

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Methanol	67-56-1	TWA	200 ppm 262 mg/m³	CA AB OEL
		STEL	250 ppm 328 mg/m³	CA AB OEL
		TWA	200 ppm	CA BC OEL
		STEL	250 ppm	CA BC OEL
		VECD	250 ppm 328 mg/m³	CA QC OEL
		VEMP	200 ppm 262 mg/m³	CA QC OEL
		TWA	200 ppm	ACGIH
		STEL	250 ppm	ACGIH

Limite d'exposition biologique en milieu de travail

Composants	No. CAS	Paramètres de contrôle	Échantil- lon bi- ologique	Temps d'échan- tillon- nage	Concentra- tion admis- sible	Base
Methanol	67-56-1	Méthanol	Urine	Fin de quart de	15 mg/l	ACGIH BEI

selon le Règlement sur les produits dangereux



LIQUIDE LAVE-GLACE, Concentré, 18.9 L

Version 6.0	Date de révision: Numéro de la FDS: 06/19/2025 10787529-00010		Date de dernière parution: 06/23/2024 Date de la première parution: 12/30/2009		
			travail (aussitôt que pos- sible après l'arrêt de l'exposi- tion)		

Mesures d'ordre technique

Minimiser les concentrations d'exposition en milieu de travail. Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec

une ventilation locale par aspiration.

Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage

antidéflagrant.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas

disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées,

utiliser une protection respiratoire.

Filtre de type : Type protégeant des gaz organiques et des vapeurs à bas

point d'ébullition

Protection des mains

Matériau : Caoutchouc nitrile

Délai de rupture : > 480 min

Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits

chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur les propriétés des gants de protection indiqués ci-dessus en matière de résistance aux produits chimiques. Se laver les

mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Protection des yeux : Porter les équipements de protection individuelle suivants:

Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du

corps

Choisissez des vêtements protecteurs appropriés sur la base des données de résistance chimique et d'une évaluation du

potentiel local d'exposition.

Porter les équipements de protection individuelle suivants: Si l'évaluation démondre qu'il existe un risque d'atmosphères explosives ou de feux instantanés, utiliser un revêtement

protecteur antistatique retardateur de flamme.

Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers,

bottes, etc.).

Mesures d'hygiène : Si une exposition aux produits chimiques est probable

pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage occulaire et des douches de sécurité proches du

lieu de travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant

l'utilisation.

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

selon le Règlement sur les produits dangereux



LIQUIDE LAVE-GLACE, Concentré, 18.9 L

Version 6.0

Date de révision: 06/19/2025

Numéro de la FDS: 10787529-00010

Date de dernière parution: 06/23/2024 Date de la première parution: 12/30/2009

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : orange, pourpre, blanc, brun

Odeur : piquante

Seuil de l'odeur : 4.2 - 5960 ppm

pH : Donnée non disponible

Point de fusion/congélation : -97.7 °C

Point d'ébullition initial et in-

tervalle d'ébullition

64.5 °C

Point d'éclair : 11 °C

Méthode: vase clos

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Sans objet

Inflammabilité (liquides) : Allumable (voir point éclair)

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inféri-

eure

Donnée non disponible

Pression de vapeur : 127.99 hPa (20 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : 0.791 - 0.865 (25 °C)

Solubilité

Solubilité dans l'eau : soluble

Solubilité dans d'autres : soluble

solvants Solvant: Alcool

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Sans objet

Température d'auto-

i emperature u au

Donnée non disponible

inflammation

Température de décomposi- : Donnée non disponible

tion Viscosité

selon le Règlement sur les produits dangereux



LIQUIDE LAVE-GLACE, Concentré, 18.9 L

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06/23/2024 6.0 06/19/2025 Date de la première parution: 12/30/2009

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un

oxydant.

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Sans objet

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dan- : Liquide et vapeurs très inflammables.

Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Peut réagir avec les agents oxydants forts.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Produits incompatibles : Oxydants

Produits de décomposition : Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

dangereux

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

Inhalation

Contact avec la peau

Ingestion

Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Toxique par contact cutané ou par inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 328.23 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 3.28 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur Méthode: Méthode de calcul

Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë: 328.23 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Methanol:

selon le Règlement sur les produits dangereux



LIQUIDE LAVE-GLACE, Concentré, 18.9 L

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06/23/2024 6.0 06/19/2025 Date de la première parution: 12/30/2009

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë (Les êtres humains): 300 mg/kg

Méthode: Jugement d'expert

DL50 (Rat, femelle): 12.25 ml/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 3 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur Méthode: Jugement d'expert

Remarques: Basé sur la réglementation nationale ou région-

ale.

Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë: 300 mg/kg

Méthode: Jugement d'expert

Remarques: Basé sur la réglementation nationale ou région-

ale.

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Methanol:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque une irritation des yeux.

Produit:

Résultat : De l'irritation des yeux réversible à en dedans de 7 jours

Remarques : basé grandement sur des preuves animales

Composants:

Methanol:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Methanol:

Type d'essai : Essai de maximisation Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Cobaye

selon le Règlement sur les produits dangereux



LIQUIDE LAVE-GLACE, Concentré, 18.9 L

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06/23/2024 6.0 06/19/2025 10787529-00010 Date de la première parution: 12/30/2009

Résultat : négatif

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Methanol:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Méthode: Directives du test 471 de l'OECD

Résultat: négatif

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mam-

mifère, in vitro Résultat: négatif

Type d'essai: Test de micronoyau in vitro

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de

mammifères (test cytogénétique in vivo)

Espèce: Souris

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Methanol:

Espèce : Singe

Voie d'application : inhalation (vapeurs)

Durée d'exposition : 7 Mois Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Methanol:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude de toxicité pour la reproduction sur une

génération Espèce: Singe

Voie d'application: inhalation (vapeurs)

Résultat: négatif

Incidences sur le développement fœtal

: Type d'essai: Test de dépistage de la toxicité sur la reproduc-

tion et le développement

Espèce: Singe

Voie d'application: inhalation (vapeurs)

Résultat: négatif

selon le Règlement sur les produits dangereux



LIQUIDE LAVE-GLACE, Concentré, 18.9 L

Version 6.0

Date de révision: 06/19/2025

Numéro de la FDS: 10787529-00010

Date de dernière parution: 06/23/2024 Date de la première parution: 12/30/2009

STOT - exposition unique

Risque avéré d'effets graves pour les organes (nerf optique, Système nerveux central).

Composants:

Methanol:

Organes cibles nerf optique, Système nerveux central

Évaluation Risque avéré d'effets graves pour les organes.

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

Methanol:

Toxicité pour les poissons CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 15,400 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 10.000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Méthode: DIN 38412

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques ErC50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)):

22,000 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorgan- :

ismes

CE50 (boue activée): > 1,000 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Substance d'essai: Produit neutralisé Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Persistance et dégradabilité

Composants:

Methanol:

Biodégradabilité Résultat: Facilement biodégradable.

> Biodégradation: 95 % Durée d'exposition: 20 jr

selon le Règlement sur les produits dangereux



LIQUIDE LAVE-GLACE, Concentré, 18.9 L

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06/23/2024 6.0 06/19/2025 Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06/23/2024 Date de la première parution: 12/30/2009

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Methanol:

Bioaccumulation : Espèce: Leuciscus idus (Ide)

Coefficient de bioconcentration (BCF): < 10

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: -0.77

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Ne pas rejeter les déchets à l'égout.

Eliminer le produit conformément avec la réglementation

locale en vigueur.

Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une

installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur

élimination ou recyclage.

Les contenants vides retiennent des résidus et peuvent être

dangereux.

Ne pas mettre sous pression, découper, braser, souder, percer, meuler ni exposer de tels récipients à la chaleur, à la flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'allumage. Ils peuvent exploser et entraîner des blessures et/ou la mort. Sans autres précisions : Jeter comme un produit non utilisé.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN : UN 1230

Nom d'expédition : METHANOL SOLUTION

Classe : 3
Risque subsidiaire : 6.1
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 3 (6.1)
Dangereux pour l'envi- : non

ronnement

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 1230

Nom d'expédition : Methanol solution

Classe : 3
Risque subsidiaire : 6.1
Groupe d'emballage : II

selon le Règlement sur les produits dangereux



LIQUIDE LAVE-GLACE, Concentré, 18.9 L

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06/23/2024 6.0 06/19/2025 Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06/23/2024 Date de la première parution: 12/30/2009

Étiquettes : Flammable Liquids, Toxic

Instructions de conditionne : 364

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne-

ment (avion de ligne)

352

Code IMDG

No. UN : UN 1230

Nom d'expédition : METHANOL SOLUTION

Classe : 3
Risque subsidiaire : 6.1
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 3 (6.1)
EmS Code : F-E, S-D
Polluant marin : non

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN : UN 1230

Nom d'expédition : MÉTHANOL SOLUTION

Classe : 3
Risque subsidiaire : 6.1
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 3 (6.1)
Code ERG : 131
Polluant marin : non

Remarques : Afficher la marque « dangereux par inhalation » sur

l'emballage conformément au TMD 4.23.

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Teneur en COV (Composés organiques Volatils)

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), Lignes directrices sur les composés organiques volatils dans

les produits de consommation Contenu en COV: 91.4 %

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Toutes les substances chimiques de ce produit sont

conformes à la LCPE 1999 et au RRSN et sont exemptés ou non de l'inscription sur la Liste canadienne intérieure des

substances (DSL).

selon le Règlement sur les produits dangereux



LIQUIDE LAVE-GLACE, Concentré, 18.9 L

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06/23/2024 6.0 06/19/2025 10787529-00010 Date de la première parution: 12/30/2009

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

ACGIH BEI : ACGIH - Indices d'exposition biologique (BEI)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tab-

leau 2: VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contam-

inants de l'air

ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

ACGIH / STEL : Limite d'exposition à court terme

CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures CA AB OEL / STEL : Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes

CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

CA BC OEL / STEL : limite d'exposition à court terme

CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée CA QC OEL / VECD : Valeur d'exposition de courte durée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN -Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon): ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité: TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan: TDG -Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dan-

selon le Règlement sur les produits dangereux



LIQUIDE LAVE-GLACE, Concentré, 18.9 L

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06/23/2024 6.0 06/19/2025 Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06/23/2024 Date de la première parution: 12/30/2009

gereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Sources des principales don- :

nées utilisées pour

l'établissement de la fiche

signalétique

Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de

l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques,

http://echa.europa.eu/

Date de révision : 06/19/2025 Format de la date : mm/jj/aaaa

Les éléments au niveau desquels des changements ont été effectués à la version précédente sont surlignés dans le corps de ce document par deux lignes verticales.

Les renseignements contenus dans cette fiche technique santé-sécurité sont, à notre connaissance, selon nos informations et croyances, justes, à la date de leur publication. Ces renseignements sont fournis comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet sans danger du produit, et ne doivent pas être considérés comme une quelconque garantie ou une quelconque norme de qualité. Les renseignements fournis concernent seulement le produit spécifique identifié au début de cette FTSS et pourraient ne pas être valables lorsque le produit de la FTSS est utilisé en association avec un ou plusieurs autres produits ou dans un quelconque procédé, sauf en cas de mention dans le texte. Les utilisateurs du produit doivent évaluer les renseignements et les recommandations à la lumière du contexte spécifique de la manipulation, l'utilisation, le traitement et le stockage prévus, comprenant une évaluation du caractère approprié du produit de cette FTSS dans le produit final de l'utilisateur, s'il y a lieu.

CA / 3F